

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

**au Cégep de la Gaspésie et des Îles**

*Mars 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* est offert dans les trois constituantes du Cégep de la Gaspésie et des Îles, soit aux Centres d'études collégiales de Carleton et des Îles-de-la-Madeleine et au Campus de Gaspé. Ce programme a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Un rapport d'autoévaluation plutôt descriptif a été préparé et adopté par un comité local dans chacune des constituantes, alors que l'évaluation globale du programme a été confiée à un comité institutionnel. Le rapport produit par ce comité a été dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège. Les quatre rapports déposés à la Commission le 22 avril 1996 ont été préparés conformément au guide spécifique fourni par celle-ci<sup>1</sup>. Un comité visiteur les a analysés puis, du 16 au 20 septembre 1996<sup>2</sup>, a effectué une visite dans chaque constituante du Collège. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction du Collège et des constituantes, les comités d'évaluation locaux, des professeurs, des étudiants<sup>3</sup> de deuxième année, de même que les aides pédagogiques (API). Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document expose, pour chaque constituante, les résultats de l'évaluation selon les critères portant sur la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, et l'efficacité du programme. L'appréciation de la qualité de la gestion du programme de *Sciences humaines* s'applique à l'ensemble du Cégep. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
  2. Le comité visiteur était composé de M<sup>m</sup><sup>e</sup> Ninon St-Pierre, directrice adjointe des études de la Villa Ste-Marcelline, M. Bernard Demers, doyen des études de premier cycle à l'Université du Québec à Rimouski et M. Bernard Pépin, professeur d'histoire au Cégep Marie-Victorin. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Guy Lalande, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## **Description du programme**

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a été fondé en 1968. Le Collège offre le programme de *Sciences humaines* à sa clientèle francophone et anglophone au Campus de Gaspé, et en français seulement dans les deux Centres d'études collégiales, celui des Îles-de-la-Madeleine et celui de Carleton. À l'automne 1994, 346 étudiants, sur une clientèle totale de 1637, étaient inscrits au programme.

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* s'articule autour des caractéristiques propres à chaque constituante en tenant compte notamment de la dispersion géographique et des particularités de la clientèle ainsi que de la disponibilité des ressources humaines.

## **Évaluation du programme**

### **Le processus d'autoévaluation**

Dans le but de préserver le caractère différent de l'application du programme de *Sciences humaines*, il a été décidé de permettre à chacune des constituantes de présenter un rapport local et au Collège d'effectuer l'évaluation du programme. Conséquemment, seul le rapport du Comité institutionnel présente des résultats d'analyse et apporte des éléments de solution en vue d'améliorer le programme, les rapports des comités locaux étant surtout un portrait de la situation du programme dans chaque constituante.

Cette approche a conduit à la création de trois comités locaux et d'un comité institutionnel. La composition des comités locaux varie selon les constituantes. Alors qu'au Centre des Îles, le directeur, quatre professeurs et le conseiller pédagogique ont participé au processus d'autoévaluation, au Centre de Carleton, cet exercice a réuni quatre professeurs du département des Sciences humaines et le directeur des études par intérim tandis qu'au Campus de Gaspé, l'opération a été menée par une dizaine de professeurs et quelques étudiants. Un membre de la Direction et un professeur du département des Sciences humaines de chaque constituante formaient le comité institutionnel chargé d'apprécier l'ensemble du programme. Ce comité était présidé par la Directrice des études.

La Commission considère pertinents les outils développés par le Collège dans le cadre de cette évaluation. La participation des professeurs aux travaux des comités locaux a été importante. Le Collège aurait pu analyser plus en profondeur le programme offert aux anglophones au Campus de Gaspé.

**Centre d'études collégiales des Îles**

Au Centre d'études collégiales des Îles, 50 étudiants étaient inscrits au programme de *Sciences humaines* en 1994-1995, soit 26 % de la clientèle du Centre. Plus de la moitié des étudiants qui débutent leurs études collégiales dans ce programme changent d'orientation en deuxième année. Le programme est dispensé en deux profils, soit *Administration* et *Général*. Ce dernier attire le plus grand nombre d'étudiants. L'équipe professorale donnant les cours de concentration est composée de 12 professeurs, dont 7 ont un statut de temporaire. L'harmonisation des pratiques d'enseignement est basée sur l'approche programme, approche bien adaptée à l'atteinte des objectifs de formation fondamentale et d'aide à la réussite que s'est fixé le département de Sciences humaines.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le programme comporte un ensemble d'activités permettant de couvrir la quasi-totalité des objectifs du programme ministériel. La priorité est accordée aux objectifs méthodologiques puisque l'orientation adoptée par le département des Sciences humaines vise à centrer l'apprentissage surtout sur les processus de recherche et d'analyse, plutôt que sur les contenus. L'objectif 3.3, relatif à la capacité de comprendre des textes rédigés en anglais sur des sujets se rapportant aux Sciences humaines, n'est toutefois couvert par aucun cours du tronc commun. Le Centre des Îles le constate, mais préfère laisser aux cours d'anglais l'atteinte de cet objectif. Compte tenu de cette situation, la Commission invite le Centre à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer du respect de l'objectif 3.3 en se rappelant que cet objectif concerne l'ensemble de la formation spécifique du programme.

La Commission considère que l'application de l'approche programme dans les cours disciplinaires constitue un des points forts de la mise en oeuvre de ce programme, en raison notamment de la vision et de la compréhension que les professeurs ont du programme. Seul le cours de *Méthodes quantitatives* peut poser problème, lorsque celui-ci est dispensé par un professeur du département de Mathématiques. La Commission invite les départements de Mathématiques et des Sciences humaines à se concerter davantage pour que ce cours soit adapté aux exigences des Sciences humaines. La Commission souligne, par ailleurs, les efforts déployés par le Centre des Îles pour qu'une activité d'intégration soit offerte aux étudiants du programme sur une base continue depuis

1994, malgré l'insatisfaction manifestée à ce sujet. Elle constate également que ce cours a amené les professeurs à se consulter en vue de préparer l'épreuve synthèse qui deviendra obligatoire en 1997.

Les deux profils offerts aux étudiants depuis 1994 proposent un tronc commun formé des cinq cours du tronc commun ministériel auquel s'ajoute le cours «*Individu et Société*». Si le profil *général* rencontre les objectifs du programme, le comité institutionnel émet des réserves quant à l'atteinte de ces objectifs par le profil *administration*. Ce profil est en effet constitué de trois cours d'administration et de trois cours de mathématiques. Afin d'éviter une surspécialisation des étudiants inscrits au profil *administration* et de mieux intégrer ce profil au programme de *Sciences humaines*, la Commission *suggère* au Collège de mieux tenir compte du fait que la finalité du programme est large (préparer adéquatement les élèves en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux et en contribuant à leur formation générale personnelle) et de revoir en conséquence les orientations et le contenu du profil *administration*.

L'agencement des cours est bien pensé et de nature à favoriser l'acquisition des notions de base, de même que des concepts et des théories propres au programme. La séquence des savoirs et des habiletés méthodologiques se veut logique et progressive. La Commission reconnaît d'ailleurs la pertinence d'offrir les cours de base du tronc commun au début du programme. Elle note aussi que les cours *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* préparent les étudiants à réaliser l'activité d'intégration en quatrième session.

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies clairement et se reflètent adéquatement dans les plans de cours. La charge de travail est considérée réaliste par les étudiants et tend à correspondre à la pondération prévue.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le recours à des méthodes pédagogiques variées telles que les ateliers de travail, les présentations audio-visuelles et l'utilisation de CD rom constitue un point intéressant du programme de *Sciences humaines* au Centre des Îles. Toutefois, puisqu'une partie de l'effectif étudiant est considérée faible ou à risque, ces méthodes pourraient être exploitées de façon plus systématique par les équipes professorales. La Commission invite donc le Centre à mieux adapter les méthodes pédagogiques aux caractéristiques de la clientèle du programme.

Les mesures d'aide à l'apprentissage sont nombreuses – notamment des centres d'aide en français et en mathématiques – et visent à favoriser le succès scolaire des étudiants. Parmi ces mesures de soutien, les cours de mise à niveau, de psychologie de l'apprentissage, ainsi que la session d'accueil et d'intégration montrent la préoccupation du Centre pour un bon encadrement des élèves. Ces mesures sont appréciées des étudiants et le taux de fréquentation élevé atteste de leur popularité et de leur utilité. Les étudiants ont cependant signalé que les services d'orientation ne répondent pas à leurs attentes. Compte tenu des difficultés d'orientation scolaire de plusieurs étudiants, le Centre des Îles devrait s'assurer que les services d'orientation soient mieux adaptés aux besoins de la clientèle étudiante.

Les professeurs sont disponibles et ils accordent une part importante de leur temps à l'encadrement individualisé des élèves, notamment en ayant recours au tutorat. Cette mesure consiste à jumeler les élèves en difficulté à un enseignant qui les rencontre quatre fois par session et qui évalue l'évolution de leur performance. Les professeurs informent adéquatement les étudiants de leur disponibilité. Les étudiants rencontrés se sont déclarés très satisfaits de l'encadrement offert. Ils apprécient tout particulièrement le fait que de l'aide puisse être obtenue auprès de l'ensemble de l'équipe professorale. L'encadrement des étudiants par les professeurs constitue l'un des points forts du programme.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les qualifications du corps professoral sont diversifiées et le Centre peut compter à la fois sur un personnel enseignant expérimenté et sur de jeunes professeurs. Les étudiants ont souligné qu'en

général, les professeurs sont compétents et motivés. Tous détiennent un baccalauréat. Les cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et l'activité d'intégration sont dispensés par des professeurs d'expérience.

Tous les professeurs sont évalués par le département. Il s'agit d'une évaluation formative entre pairs basée notamment sur l'appréciation des cours par les étudiants. Ces procédures ne font toutefois référence à aucune politique officielle d'évaluation. Étant donné l'importance de cette question, la Commission *suggère* au Collège d'intégrer dans sa *Politique de gestion des ressources humaines* une évaluation des professeurs qui favorise le développement et l'épanouissement de leurs habiletés professionnelles.

Plusieurs activités de formation sont offertes par le Collège en vue d'assurer le perfectionnement des enseignants. Le corps professoral du département de Sciences humaines se montre réceptif aux activités de perfectionnement proposées par le Collège. Toutefois, celles-ci portent davantage sur l'aspect pédagogique, alors que les professeurs souhaiteraient qu'on leur permette de participer à des activités de formation disciplinaire. En raison des budgets restreints, du manque de personnes ressources disponibles en région et de l'éloignement des grands centres, les professeurs doivent opter pour l'auto-formation : lectures, séminaires, échanges entre eux, etc. La Commission encourage le Centre des Îles à continuer de porter une attention particulière aux besoins de perfectionnement des professeurs.

Au chapitre des ressources matérielles, il y a lieu de souligner les efforts importants consentis par le Centre, dont ceux-ci : le laboratoire d'informatique mis à la disposition des étudiants du programme de *Sciences humaines*, les équipements audio-visuels, les nombreux CD rom et la qualité des services offerts par la bibliothèque. Les étudiants et les professeurs sont très satisfaits de la disponibilité de ces services et de leur facilité d'accès.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La conformité des pratiques évaluatives avec la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et avec les diverses *Politiques départementales d'évaluation des apprentissages* (PDEA) a été confiée, par le Collège, à chacune des constituantes. Au Centre des Îles, la Commission reconnaît les efforts réalisés par le département de Sciences humaines en vue de respecter les indications de la PIEA. Parmi ces mesures, le développement des grilles de vérification des plans de cours, la recherche de l'équilibre et de l'harmonisation des plans de cours par les professeurs et la vérification des pratiques d'évaluation par le département sont à signaler. D'autre part, la Commission prend note que les objectifs de chacun des cours du programme s'inscrivent dans une conception d'approche programme. La PDEA est appliquée de façon uniforme par les enseignants. La Commission encourage toutefois les professeurs à se montrer soucieux de la qualité du français dans les textes écrits. La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Pour le cours *Économie globale*, les objectifs présentés dans le plan de cours sont ceux déterminés par le Ministère; cependant, les outils d'évaluation semblent superficiels et ne permettent pas de vérifier l'atteinte de tous les objectifs. En ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, la documentation fournie par le Collège est incomplète. Néanmoins, les informations recueillies permettent de déterminer que les objectifs prévus au plan du cours sont, règle générale, identiques ou équivalents à ceux du Ministère. Les instruments d'évaluation décrits dans le plan de cours semblent assez diversifiés quoique l'examen transmis à la Commission n'est congruent qu'avec un seul objectif du plan de cours.

Devant ce constat, la Commission

*recommande au Centre des Îles de veiller à ce que les instruments d'évaluation permettent de bien mesurer l'atteinte des objectifs et des standards des cours.*

Le taux de réussite des cours du tronc commun, au Centre des Îles, se compare avantageusement à celui observé dans les autres collèges. Le Cégep n'a cependant procédé qu'à une analyse sommaire du taux de persévérance et du taux de diplomation des étudiants du programme, puisque le Centre ne dispose pas de données pour suivre, sur une base régulière, le cheminement scolaire des étudiants. La Commission est d'avis que le Centre devrait pouvoir disposer des données nécessaires pour s'assurer d'un suivi régulier du cheminement scolaire des étudiants. Cette

constatation fera l'objet d'une **recommandation** au Collège dans le cadre de l'évaluation de la gestion du programme.

L'activité d'intégration est donnée au Centre d'études collégiales des Îles depuis 1994. Cette activité a beaucoup évolué au fil des ans. Au début, il s'agissait d'un travail de recherche à l'intérieur d'un cours (numéro de cours 913-000-82). Actuellement, on utilise la méthode de cas pour faire un retour sur les acquis et intégrer les apprentissages. Le Centre envisage la possibilité que cette activité d'intégration puisse être en lien avec l'épreuve synthèse du programme. Les étudiants se disent satisfaits de la qualité de ce cours.

Les professeurs du Centre mettent beaucoup d'efforts pour assurer aux diplômés une bonne maîtrise de la langue. Les résultats au test ministériel de français de 1994 montrent que des progrès restent à réaliser dans ce domaine. Le Collège a fait parvenir un questionnaire aux diplômés de l'année 1994 afin de vérifier leur appréciation du programme de *Sciences humaines*. Une majorité de répondants au questionnaire se déclarent satisfaits de la formation acquise et de la qualité du programme.

**Centre d'études collégiales de Carleton**

À l'automne 1994, le programme de *Sciences humaines* au Centre de Carleton accueillait 95 étudiants. Règle générale, des étudiants inscrits au programme en première année, seulement 50 % se retrouvent en deuxième année. Selon le Centre, deux raisons expliquent ce taux d'abandon : la remise en question chez plusieurs étudiants de leur orientation scolaire et l'attrait de poursuivre les études à l'extérieur de la région, dans d'autres collèges ou dans l'une des universités des Maritimes. Il est à noter que la clientèle du Centre provient de plusieurs régions éloignées. Le département de Sciences humaines se compose d'un professeur d'histoire, d'un professeur de psychologie, d'un professeur d'économie et d'un professeur de sociologie. Même si le profil *général* attire 95 % de la clientèle étudiante, le Centre offre également le profil *administration*.

### **La cohérence du programme**

Le département de Sciences humaines affirme accorder une importance comparable à chacun des objectifs généraux du programme. Les informations contenues dans le rapport du Comité local et le rapport du Comité institutionnel ne permettent toutefois pas de confirmer la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte de ces objectifs. L'objectif 3.3, concernant la capacité de comprendre des textes rédigés en anglais sur des sujets se rapportant aux Sciences humaines, n'est visé par aucune des activités d'apprentissage. Le contact étroit de la majorité des étudiants avec le milieu anglophone et les efforts à consacrer dans chacun des cours à la maîtrise du français sont les raisons pour lesquelles le Centre de Carleton a décidé de ne pas considérer cet objectif. Malgré cette situation, la Commission invite le Centre à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer du respect de l'objectif 3.3.

À la lumière des informations contenues dans le rapport du Comité institutionnel et des propos tenus par les différents interlocuteurs lors de la visite, une meilleure concertation entre les professeurs paraît nécessaire en vue d'assurer la cohérence du programme, chacun travaillant isolément. Par exemple, le programme n'est pas encore doté d'une activité formelle d'intégration. Plus encore, le département envisage confier la responsabilité de bâtir le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* (DIASH) et la préparation de l'épreuve synthèse à un professeur seul.

Depuis 1994, deux profils sont offerts aux étudiants : le profil *général* et le profil *administration*. Ces profils proposent un tronc commun formé des cinq cours du tronc commun ministériel auquel s'ajoute le cours «*Individu et Société*». Le profil «*administration*» paraît ici mieux intégré au programme.

L'analyse du rapport n'a pas permis de mettre en évidence une articulation d'ensemble des activités d'apprentissage qui permettrait aux étudiants de progresser avec une certaine logique dans l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des connaissances et habilités visées par le programme, et ce, dans chacun des profils. Toutefois, lors de la visite, le département de Sciences humaines a manifesté sa volonté de mettre en séquence logique les activités d'apprentissage.

Compte tenu des problèmes rencontrés dans la cohérence du programme,

*la Commission recommande au Centre de Carleton :*

- 1) de prendre les mesures nécessaires pour accentuer la concertation des professeurs;*
- 2) de faire en sorte qu'ils développent une vision commune du programme;*
- 3) de s'assurer que l'articulation et la mise en séquence des cours soit faite dans une perspective d'intégration.*

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies clairement et se reflètent adéquatement dans les plans de cours. Les étudiants rencontrés lors de la visite signalent que la charge de travail est adéquate. La pondération des cours du tronc commun est conforme à celle prévue dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Les méthodes pédagogiques utilisées par le département sont variées. Elles visent l'acquisition des connaissances par la méthode du cours magistral, les lectures et les conférences; la compréhension par les échanges et la discussion en groupe; l'application et l'intégration par les ateliers de travail, les travaux individuels et les travaux de groupe. Au Centre d'études collégiales de Carleton, l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques de la clientèle n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière des équipes professorales. Les renseignements, provenant des nombreuses mesures de dépistage mises en place par l'établissement, ne sont pas suffisamment récupérés par les professeurs. Considérant la forte proportion d'élèves en Sciences humaines qui ont recours aux services d'aide, la Commission invite le Centre à assurer une meilleure concertation entre ces services et les professeurs afin que ces derniers puissent adapter davantage les méthodes pédagogiques à la clientèle étudiante.

Le Centre dispose de nombreuses mesures pour soutenir la réussite des étudiants. Il s'agit de la session d'accueil et d'intégration, du cours de psychologie de l'apprentissage, du Centre de ressources linguistiques (CRL) et du Centre d'aide à l'apprentissage en mathématiques (CAAM). Par ailleurs, tous les nouveaux étudiants sont invités à participer aux *Périodes API* afin d'identifier leurs forces et faiblesses sur le plan scolaire. Cette mesure de dépistage, qui s'adresse surtout aux étudiants à risque ou ayant des difficultés d'orientation scolaire, constitue l'un des points forts des services de soutien offerts par le Centre de Carleton. La Commission s'interroge toutefois sur l'utilisation de ces services par la clientèle à risque, leur fréquentation demeurant facultative. La Commission invite donc le Centre à s'assurer que les étudiants à risque utilisent davantage ces mesures d'encadrement, afin d'accroître leurs chances de succès scolaire.

La disponibilité des professeurs constitue un des points forts du programme. Les étudiants rencontrés se sont déclarés très satisfaits des nombreuses heures que les enseignants consacrent à l'encadrement individualisé, notamment en ayant recours au tutorat. Ils apprécient en particulier que de l'aide puisse être obtenue auprès de l'ensemble de l'équipe professorale.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Les quatre professeurs du département de Sciences humaines possèdent une expérience et une expertise variées. Les enseignants sont jugés compétents et motivés par les étudiants du programme. Deux professeurs du département ont un diplôme de deuxième cycle. La répartition des tâches utilisée au Centre de Carleton s'effectue généralement informellement en fonction de la formation et de l'intérêt des professeurs. Ce mode de fonctionnement conduit les professeurs ayant peu d'expérience à dispenser le cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH) sans qu'on se préoccupe de leur intérêt et de leur préparation. Étant donné l'importance des cours de méthodologie dans le programme, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que ces cours soient toujours attribués à des professeurs ayant l'intérêt et la préparation requise.

Comme le mentionne le rapport du Comité institutionnel, seuls les professeurs non permanents sont évalués par le département. Il s'agit d'une évaluation formative entre pairs. Ces procédures ne font toutefois référence à aucune politique officielle d'évaluation. La Direction du Centre de Carleton souhaiterait en venir à une évaluation systématique de tous les professeurs. Considérant l'importance de cette question, la Commission *suggère* au Collège d'intégrer dans sa *Politique de gestion des*

*ressources humaines* une évaluation des professeurs qui favorise le développement et l'épanouissement de leurs habiletés professionnelles.

Plusieurs activités de formation sont offertes par le Collège en vue d'assurer le perfectionnement pédagogique des enseignants. Le corps professoral du département de Sciences humaines se dit satisfait et se montre réceptif à toutes activités de perfectionnement. En raison des budgets restreints, du manque de personnes ressources disponibles en région et de l'éloignement des grands centres, les professeurs doivent opter pour l'auto-formation : lectures, séminaires, échanges entre eux, etc. La Commission encourage le Centre de Carleton à continuer de porter une attention particulière aux besoins de perfectionnement des professeurs. Le recours aux nouvelles technologies s'annonce une avenue intéressante à considérer.

La Commission note que, règle générale, les personnes rencontrées lors de la visite ont exprimé leur satisfaction quant à l'adéquation des ressources matérielles affectées au programme : les deux laboratoires d'informatique, la bibliothèque et son lecteur CD rom, ainsi que l'équipement audiovisuel. La Commission souligne le travail de l'API qui assure un service d'aide aux étudiants, tout particulièrement à ceux de première année, pour faciliter leur intégration aux études collégiales.

### **L'efficacité du programme**

Au Centre de Carleton, le coordonnateur du département de Sciences humaines a la responsabilité de vérifier la pertinence des plans de cours et d'attester leur conformité aux exigences de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Le département vérifie la rigueur et la validité des pratiques d'évaluation en regard de la PIEA. Les informations recueillies lors de la visite, de même que celles contenues dans le rapport du Comité institutionnel, ne permettent toutefois pas de constater l'équivalence et l'harmonisation des pratiques d'évaluation pour l'ensemble des cours du programme. La visite a également permis d'établir que les règles de présence aux cours sont laissées à l'initiative des professeurs. Cette démarche peut entraîner des problèmes d'équité chez les étudiants. En vue d'assurer le respect de la PIEA du Collège, la Commission *suggère* au Centre d'études collégiales de Carleton de veiller à la cohérence des pratiques d'évaluation des apprentissages et de voir à harmoniser l'application des règles de présence aux cours.

La Commission a vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)* et *Économie globale* dispensés en 1994-1995. Pour le cours *IPMSH*, il en ressort que les objectifs sont conformes à ceux du Ministère. Les évaluations sont diversifiées et vérifient adéquatement les habiletés intellectuelles de base. Les exigences sont bien adaptées au niveau collégial. Les objectifs prévus au plan de cours de l'activité *Économie globale* correspondent aussi à ceux du Ministère. La Commission n'a cependant pu analyser de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés dans ce cours, les documents fournis par le Collège étant incomplets.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, au Centre de Carleton, se compare avantageusement à celui observé dans les autres collèges. Le Cégep n'a cependant procédé qu'à une analyse sommaire du taux de persévérance et du taux de diplomation des étudiants du programme, puisque le Centre ne dispose pas de données pour suivre, sur une base régulière, le cheminement scolaire des étudiants. La Commission est d'avis que le Centre devrait pouvoir disposer des données nécessaires pour s'assurer d'un suivi régulier du cheminement scolaire des étudiants. Cette constatation fera l'objet d'une **recommandation** au Collège dans le cadre de l'évaluation de la gestion du programme.

Dispensée pour la première fois en 1995, l'activité d'intégration n'est pas encore complètement définie. Lors de la visite, les professeurs ont signalé les difficultés du département à préciser les objectifs de cette activité et son adéquation avec les autres cours du programme. En raison de la dimension importante de ce cours dans le programme de *Sciences humaines*, la Commission **suggère** au Centre d'études collégiales de Carleton de s'assurer que les activités prévues dans le cours DIASH soient en lien avec les objectifs du programme. À cet effet, la Commission encourage le département à s'inspirer de l'expertise développée au Centre des Îles.

La Commission est d'avis que les résultats au test de français témoignent des efforts faits par le Centre de Carleton pour assurer aux diplômés une bonne maîtrise de la langue. Elle souligne que les excellents résultats obtenus par les élèves du programme au test ministériel de français de 1994 (le taux de réussite est de 91 %). Le Collège a fait parvenir un questionnaire aux diplômés de l'année 1994 afin de vérifier leur appréciation du programme de *Sciences humaines*. La majorité

des répondants du Centre de Carleton se disent bien préparés aux études universitaires et satisfaits de la qualité du programme.

## **Campus de Gaspé**

Le Campus de Gaspé offre le programme de *Sciences humaines* à une clientèle francophone et anglophone. Près de 80 % des étudiants inscrits au programme se retrouvent dans la clientèle francophone. C'est le programme pré-universitaire qui regroupe le plus d'étudiants, alors que 200 inscriptions ont été enregistrées à l'automne 1994. Les profils *général* et *d'administration* sont offerts aux étudiants des deux groupes linguistiques. Le Campus offre toutefois un plus grand choix de cours aux étudiants francophones en raison de leur nombre plus élevé. Les chiffres indiquent que 25 élèves poursuivent leurs études dans le profil *administration*. Les cours de concentration en Sciences humaines sont dispensés par une équipe de 32 professeurs, dont 10 appartiennent au département de Sciences humaines. Le département regroupe les professeurs francophones et anglophones. Parmi les objectifs visés du programme de *Sciences humaines*, l'équipe départementale privilégie ceux portant sur la méthodologie.

### **La cohérence du programme**

En plus des objectifs ministériels, des objectifs centrés sur le développement de l'autonomie ont été définis afin de favoriser la dimension psycho-affective des étudiants.

Le Campus de Gaspé a analysé la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte des objectifs ministériels. Dans l'ensemble, les cours assurent l'atteinte des objectifs du programme, sauf celui touchant la langue seconde (objectif 3.3). La Direction de l'établissement le constate, mais préfère laisser cette responsabilité aux professeurs des cours d'anglais. Considérant l'importance de la connaissance de la langue seconde dans la poursuite des études universitaires, la Commission invite le Campus à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer du respect de l'objectif 3.3 en se rappelant que cet objectif concerne aussi l'ensemble de la formation spécifique du programme.

La Commission signale que, malgré la préoccupation et les efforts notables des professeurs du département de Sciences humaines en vue de s'approprier les objectifs du programme, il demeure difficile de vérifier l'articulation des activités d'apprentissage. La visite n'a d'ailleurs pas permis de constater que les professeurs du département ont une vision commune du programme. Une meilleure concertation entre eux paraît nécessaire pour assurer le développement et la cohérence du programme, et ultimement la qualité de la formation. En outre, la prise en charge du cours *Méthodes quantitatives* par les professeurs du département de Mathématiques devrait s'accompagner d'une collaboration étroite avec les professeurs du département de Sciences humaines, pour que ce cours soit réellement adapté aux exigences des Sciences humaines. La Commission souligne le choix

intéressant du Campus de considérer l'ensemble des cours du programme comme préalable au cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. La mise en oeuvre de l'activité d'intégration a cependant été marquée par des difficultés d'interprétation et par le manque de consensus sur la nature de l'activité et sur l'orientation à lui donner.

Depuis 1994, les profils d'études offerts aux étudiants francophones sont le profil *général* et le profil *administration*. La Commission note que, dans le choix des profils offerts, l'établissement tient compte de l'orientation universitaire des étudiants. Les élèves s'orientant vers les programmes universitaires en sciences humaines ou en administration peuvent se prévaloir des cours en relation avec leur choix. Au secteur anglophone, trois profils ont été créés de façon à offrir les cours nécessaires pour satisfaire aux exigences d'entrée des différentes universités anglophones. Ainsi, un profil *Commerce* permet de satisfaire aux exigences d'entrée en administration, le profil *Human science with math* répond aux exigences d'entrée en psychologie et en orientation scolaire, alors que le profil *Human science without math* sert à une orientation plus générale. Dans le secteur anglophone, le choix des cours offerts aux étudiants de deuxième année est limité, tout particulièrement dans le profil *Human science without math*, en raison du nombre restreint de professeurs et d'élèves.

Au secteur francophone, si le profil *général* rencontre les objectifs du programme, le comité institutionnel émet des réserves quant à l'atteinte de ces objectifs par le profil *administration*. Ce profil est en effet constitué de quatre cours d'administration et de trois cours de mathématiques. Afin d'éviter une surspécialisation des étudiants inscrits au profil *administration* et de mieux intégrer ce profil au programme de *Sciences humaines*, la Commission *suggère* au Collège de mieux tenir compte du fait que la finalité du programme est large (préparer adéquatement les élèves en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux et en contribuant à leur formation générale personnelle) et de revoir en conséquence les orientations et le contenu du profil *administration*.

L'acquisition des notions de base, de même que des concepts et théories propres au programme de *Sciences humaines*, ne semble pas suivre une séquence logique et progressive. Ce constat est confirmé par le rapport du Comité institutionnel. La gradation de la complexité des apprentissages d'une session à l'autre est également difficile à vérifier.

Compte tenu des problèmes rencontrés dans la cohérence du programme,

*la Commission recommande au Campus de Gaspé :*

- 1) de prendre les mesures nécessaires pour accentuer la concertation des professeurs;*
- 2) de faire en sorte qu'ils développent une vision commune du programme;*
- 3) de s'assurer que l'articulation et la mise en séquence des cours soit faite dans une perspective d'intégration.*

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies clairement et se reflètent adéquatement dans les plans de cours. Les étudiants rencontrés lors de la visite signalent que la charge de travail est adéquate. La pondération des cours du tronc commun est conforme à celle prévue dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

L'approche pédagogique dans les secteurs anglophone et francophone est sensiblement la même, les méthodes utilisées étant les cours magistraux, les ateliers de travail, les lectures dirigées, les échanges et discussions etc. Au Campus de Gaspé, l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques de la clientèle n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière des équipes professorales, le tout étant laissé à l'initiative de chacun des enseignants. La Commission invite le Collège à mieux adapter les méthodes pédagogiques aux caractéristiques de la clientèle du programme.

Le Campus dispose d'une bonne série de mesures d'aide. Parmi ces mesures de soutien, le Centre de ressources linguistiques (CRL) et le Centre d'aide en mathématiques (CAM), de même que la présence de deux aides pédagogiques individuelles (API) et d'un service d'orientation montrent les efforts du Campus de Gaspé pour répondre aux besoins d'encadrement des étudiants. De plus, un programme d'accueil et d'intégration a été mis sur pied pour répondre aux besoins des nouveaux élèves. La Commission note cependant que le Collège ne dispose d'aucun système d'information permettant de repérer les étudiants à risque avant le début de leurs études collégiales. Une formule de tutorat qui favoriserait l'encadrement individualisé des étudiants à risque, telle que celle développée aux Centres d'études collégiales des Îles et de Carleton, n'a pas été observée au

Campus de Gaspé. Pour assurer un meilleur dépistage des étudiants à risque et pour mieux les soutenir dans la réussite de leurs études, la Commission *suggère* au Collège d'appliquer les mesures suivantes :

- 1) encourager la clientèle plus faible à suivre la session d'accueil et d'intégration;
- 2) développer un système de tutorat en s'inspirant du modèle mis en place aux Centres des Îles et de Carleton.

Les mesures d'encadrement mises en place par le Campus de Gaspé ne semblent pas être connues de la clientèle anglophone. Les étudiants du secteur anglophone rencontrés lors de la visite ignoraient la présence du CAM et du Service d'orientation. La Commission *suggère* au Campus d'informer adéquatement la clientèle anglophone des services de conseil et de soutien offerts par l'établissement.

La disponibilité des professeurs constitue un des points forts du programme. Les étudiants connaissent les périodes de disponibilité des enseignants et se déclarent très satisfaits de l'aide qu'ils peuvent obtenir auprès de l'ensemble des professeurs.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Le département de Sciences humaines, constitué de 15 professeurs, regroupe les enseignants francophones et anglophones. Au secteur francophone, les qualifications des professeurs sont diversifiées et plusieurs d'entre eux ont complété des certificats d'appoint. Les professeurs du secteur anglophone sont tous détenteurs d'une maîtrise dans la discipline enseignée. Les étudiants ont souligné qu'en général, les professeurs sont compétents et motivés. L'attribution des cours est basée sur la formation et l'expérience des professeurs. Même s'il n'existe pas de règles officielles de répartition des tâches, la Commission signale que les cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* et l'activité d'intégration sont enseignés par des professeurs d'expérience.

Les professeurs non permanents sont évalués à la fin de chaque session par le département de Sciences humaines. Les professeurs qui le désirent peuvent bénéficier d'une évaluation formative en cours de session. Les élèves du secteur anglophone sont fréquemment appelés à évaluer les professeurs du programme. Tout en considérant les efforts déployés, la Commission note que l'évaluation ne se fait pas sur une base systématique et repose sur des méthodes qui ne sont pas intégrées dans une politique officielle. La Commission *suggère* donc au Collège d'intégrer dans sa *Politique de gestion des ressources humaines* une évaluation des professeurs qui favorise le développement et l'épanouissement de leurs habiletés professionnelles.

Les professeurs du département de Sciences humaines se montrent réceptifs à toutes activités de perfectionnement, mais considèrent que les ressources financières disponibles

sont insuffisantes en regard des besoins. En raison du manque de personnes ressources disponibles en région et de l'éloignement des grands centres, plusieurs optent pour l'auto-formation. Malgré ces conditions, la Commission encourage le Collège à continuer de porter une attention particulière aux besoins de perfectionnement des professeurs. Le recours aux nouvelles technologies s'annonce une avenue intéressante à considérer.

La Commission note que, règle générale, les personnes rencontrées lors de la visite ont exprimé leur satisfaction quant à l'adéquation des ressources matérielles affectées au programme : le laboratoire de Sciences humaines, la bibliothèque et le laboratoire d'informatique. La situation paraît toutefois préoccupante du côté anglophone, alors que les ressources de la bibliothèque sont limitées. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les ressources de la bibliothèque répondent aux besoins de la clientèle anglophone. La visite a également permis de constater que les nouveaux étudiants ne sont pas initiés à l'usage de la bibliothèque. La Commission invite le Collège à corriger cette lacune.

### **L'efficacité du programme**

Selon la PIEA du Collège, le département de Sciences humaines a la responsabilité de vérifier les plans de cours et la Direction des études, celle de les approuver. Dans la pratique toutefois, les plans de cours ne sont pas vérifiés par le département ni approuvés par la Direction des études, de sorte que l'équivalence et l'harmonisation des modes et instruments d'évaluation sont laissées à l'initiative des professeurs. L'application des règles de présence aux cours est également laissée à l'initiative des professeurs. Cette situation peut entraîner des problèmes d'équité chez les étudiants. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de veiller à l'application de sa PIEA en matière de plans de cours et d'assurer l'harmonisation des pratiques d'évaluation et des règles disciplinaires.*

La Commission a analysé de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)* et *Économie globale*. Dans le cas du cours d'*IPMSH*, la Commission a disposé des documents correspondant à deux plans de cours pour la clientèle francophone et un plan de cours pour la clientèle anglophone. Ces plans de cours sont complets et constituent d'excellents guides pour les étudiants. Parmi les objectifs qui y sont mentionnés, un certain nombre sont identiques à ceux du Ministère, alors que d'autres y correspondent pour l'essentiel. Cependant, pour deux des trois plans de cours, deux objectifs sont manquants : celui visant la compréhension de la procédure logique de l'une des méthodes des Sciences humaines et celui concernant l'interprétation des résultats de recherches scientifiques. Quant au matériel d'évaluation, il s'avère adéquat par rapport aux objectifs visés. En ce qui a trait à *Économie globale*, le plan de cours transmis à la Commission est le même pour les

secteurs francophone et anglophone. Dans l'ensemble, les objectifs sont conformes à ceux du Ministère. Les évaluations sommatives vérifient de façon satisfaisante les objectifs prévus au plan de cours. Toutefois, il y aurait lieu d'évaluer de façon plus approfondie la capacité d'analyse.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, au Campus de Gaspé, se compare avantageusement à celui observé dans les autres collèges. Le Cégep n'a cependant procédé qu'à une analyse sommaire du taux de persévérance et du taux de diplomation des étudiants du programme, puisque le Campus ne dispose pas de données pour suivre, sur une base régulière, le cheminement scolaire des étudiants. La Commission est d'avis que le Campus devrait pouvoir disposer des données nécessaires pour s'assurer d'un suivi régulier du cheminement scolaire des étudiants. Cette constatation fera l'objet d'une **recommandation** au Collège dans le cadre de l'évaluation de la gestion du programme.

L'activité d'intégration est dispensée au Campus de Gaspé depuis 1994, dans un cours intitulé *Activité d'intégration des acquis en sciences humaines*. Cette activité porte principalement sur les acquis des cours du tronc commun. Elle demeure la responsabilité d'un seul professeur. Jusqu'à présent, aucun consensus sur le concept d'intégration n'a été atteint au sein de l'équipe professorale. Compte tenu de cette situation, la Commission *suggère* au Campus de veiller à ce que les professeurs du département se concertent pour que ce cours devienne une réelle démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines.

Au Campus de Gaspé, les résultats obtenus par les élèves du programme au test ministériel de français de 1994 sont légèrement inférieurs à la moyenne du réseau (60,7 % pour le Campus en comparaison de 62 % pour le réseau). Malgré les efforts faits par l'établissement pour assurer aux diplômés une bonne maîtrise de la langue, ces résultats montrent que des progrès restent à réaliser dans ce domaine. Le Collège a fait parvenir un questionnaire aux diplômés de l'année 1994 afin de vérifier leur appréciation du programme de *Sciences humaines*. La majorité des répondants au Campus de Gaspé se disent bien préparés aux études universitaires et satisfaits de la qualité du programme.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme. Comme on l'a déjà indiqué, l'appréciation de la qualité de la gestion du programme de *Sciences humaines* s'applique à l'ensemble du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Le Collège a fait le choix de confier la gestion du programme de *Sciences humaines* à chacune des constituantes qui offrent ce programme. Si cette décision a permis aux départements de Sciences humaines (Campus de Gaspé, Centres d'études collégiales des Îles et de Carleton) de prendre en charge la mise en oeuvre de leur programme, elle a

également eu pour effet d'isoler les différentes équipes départementales et d'affecter la vision commune du programme sur le plan institutionnel. Malgré l'important degré d'autonomie dont bénéficient les constituantes, la Direction du Collège reconnaît que l'autoévaluation a amené chacun des établissements à envisager une meilleure concertation dans la gestion du programme.

Pour la Commission, la décision du Collège de décentraliser la gestion du programme doit s'accompagner d'une prise en charge par chacune des constituantes des différents aspects qui touchent de près ou de loin à la vie pédagogique du programme de *Sciences humaines*. Les établissements sont donc appelés à exercer leur leadership sur les questions touchant la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, la démarche d'intégration des acquis, l'épreuve synthèse, la politique d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'approche programme de même que le profil du finissant. Ces éléments ne semblent toutefois pas tous récupérés par le Campus de Gaspé et les Centres d'études collégiales des Îles et de Carleton. Sans remettre en question la décision du Collège, la Commission croit que l'administration centrale devrait améliorer la gestion du programme dans chacun des établissements, notamment sur le plan pédagogique. C'est pourquoi,

*la Commission recommande au Collège :*

- 1) d'affirmer un leadership de coordination et d'animation efficace auprès de chacune des constituantes;*
- 2) de s'assurer que chaque direction locale exerce un leadership pédagogique efficace auprès des professeurs engagés dans le programme.*

Tel qu'exposé dans l'évaluation du critère portant sur l'efficacité du programme, la Commission est d'avis que le Collège et les constituantes manquent d'information sur le cheminement scolaire des étudiants du programme. Ainsi, l'évaluation du programme de *Sciences humaines* n'a pas permis à chaque constituante d'analyser en profondeur les taux de persévérance et de diplomation de ses étudiants. C'est pourquoi,

*la Commission recommande au Collège :*

- 1) de se doter d'outils de gestion lui permettant d'assurer un suivi régulier du cheminement scolaire des étudiants, en s'appuyant sur le modèle d'information développé pour la présente évaluation;*

- 2) *de prendre les mesures nécessaires pour que chacune des trois constituantes puisse effectuer des analyses plus approfondies des taux de persévérance et des taux de diplomation de la clientèle du programme.*

Pour améliorer l'information que reçoivent les étudiants et pour contribuer à développer davantage l'approche programme, le Campus de Gaspé se propose de produire, au cours de la prochaine année, un cahier pour les élèves du programme, en s'inspirant de celui qui existe déjà au Centre d'études des Îles. Ce cahier contiendrait entre autres : une présentation du programme de *Sciences humaines*, la séquence des cours, la description sommaire des disciplines et des cours, certaines exigences communes, la présentation des professeurs, la présentation des cours de formation générale et leur rapport avec le programme. La Commission signale l'aspect innovateur de cette démarche. Dans le but de faciliter l'implantation de l'approche programme, elle invite les constituantes à participer au développement de ce guide pédagogique pour les étudiants.

La rencontre avec la Direction du Collège a permis de constater que le Cégep de la Gaspésie et des Îles travaille à se doter d'un «Projet-éducatif», dont l'objectif est de véhiculer la dimension humaine de l'établissement. La Commission encourage le Collège à mener à bien l'élaboration de son «Projet-éducatif», en tenant compte des particularités de chacun des Centres.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep de la Gaspésie et des Îles présente plusieurs points positifs. Au nombre des points forts du programme, la Commission a relevé que la disponibilité du personnel enseignant, les mesures d'aide et de soutien et la qualité des ressources matérielles sont des éléments qui témoignent d'un intérêt manifeste pour la réussite scolaire des étudiants. La Commission constate néanmoins que certains points essentiels du programme doivent être améliorés.

C'est pourquoi elle formule pour le Collège des recommandations sur les points suivants :

- *affirmer un leadership de coordination et d'animation efficace auprès de chacune des constituantes et s'assurer que chaque direction locale exerce un leadership pédagogique auprès des professeurs;*
- *se doter des outils nécessaires pour assurer un suivi régulier du cheminement scolaire des étudiants et analyser plus en profondeur les taux de persévérance et de diplomation du programme.*

Plus spécifiquement, la Commission recommande au Centre d'études collégiales des Îles :

- *de veiller à ce que les instruments d'évaluation mesurent bien l'atteinte des objectifs et des standards des cours.*

Elle recommande au Centre d'études collégiales de Carleton :

- *d'accentuer la concertation des professeurs, de développer une vision commune du programme et d'assurer la mise en séquence des cours;*

et elle recommande au Campus de Gaspé :

- *d'accentuer la concertation des professeurs, de développer une vision commune du programme et d'assurer la mise en séquence des cours;*
- *de veiller à l'application de la PIEA.*

La Commission énonce également des suggestions : au Collège, de revoir les orientations et le contenu du profil *administration* au Centre des Îles et au Campus de Gaspé et d'intégrer dans sa *Politique de gestion des ressources humaines* l'évaluation des professeurs; au Centre de Carleton, d'assurer une répartition optimale des cours de

méthodologie; de veiller à la cohérence des pratiques d'évaluation, d'harmoniser les règles de présence aux cours et de s'assurer que les activités prévues dans le cours de DIASH soient en lien avec les objectifs du programme; au Campus de Gaspé, de mieux soutenir les étudiants à risque dans la réussite de leurs études, d'informer la clientèle anglophone des services de conseil et soutien dont elle peut bénéficier, de s'assurer que les ressources de la bibliothèque répondent aux besoins de la clientèle anglophone et de veiller à ce que le cours de DIASH devienne une réelle démarche d'intégration.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

### **Suites de l'évaluation**

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège manifeste son accord avec l'ensemble des recommandations de la Commission et assure «que certaines actions ont déjà été entreprises afin de corriger certaines situations problématiques identifiées lors de la démarche d'autoévaluation».

La Commission remercie le Collège pour ses commentaires et attend de lui en temps opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président